

LA RENTRÉE 2024

À L'ÉCOLE

LUNDI 2 SEPTEMBRE :

- 08h30 : Rentrée des CM2
- 09h30 : Rentrée des CM1
- 10h30 : Rentrée des CE2
- 14h00 : Rentrée des CP
- 15h00 : Rentrée des MS

MARDI 3 SEPTEMBRE :

- 08h45 : Rentrée des CE1
- 10h00 : Rentrée des PS (noms de A à G)
- 10h45 : Rentrée des PS (noms de H à Z)
- 14h00 : Rentrée des GS

Restauration possible dès le : Lundi 2 septembre

Étude-Garderie dès le : Jeudi 5 septembre

Photos des élèves : Lundi 2 et Mardi 3 septembre et le 9 septembre pour les MS et GS

ATTENTION : L'accès se fait uniquement par le chemin piéton, au 38 avenue Pierre SEMARD.
Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

RÉUNIONS PARENTS-DIRECTION Classes de Section internationale (de la MS au CM2) :

Lundi 2 septembre à 17h00 dans l'auditorium.

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : à 17h00 dans l'auditorium.

- | | |
|----------------------|----------------------|
| • 19 septembre : CP | • 16 septembre : CE2 |
| • 5 septembre : MS | • 12 septembre : CM1 |
| • 17 septembre : CE1 | • 20 septembre : PS |
| • 9 septembre : GS | • 10 septembre : CM2 |

>>> Possibilité de garder vos enfants ce jour-là pendant la réunion.

SUR LE SITE DU COLLÈGE (6^e à 4^e)

LUNDI 2 SEPTEMBRE :

- De 08h30 à 10h15 : Rentrée des 4^{èmes} (dont élèves du dispositif ULIS)
 - De 10h30 à 12h15 : Rentrée des 5^{èmes} (dont élèves du dispositif ULIS)
 - De 08h30 à 12h00 : Test « *savoir nager* », réservé aux élèves de 6^e, à la piscine de Peymeinade
- (Attention à bien respecter les groupes de convocation indiqués dans le courrier joint).**
- De 14h00 à 16h00 : Rentrée des 6^{èmes} (dont élèves du dispositif ULIS) – Les parents des élèves de 6^{èmes} seront accompagnés dans le grand auditorium pendant que les élèves seront appelés à rejoindre leur professeur principal en classe.
- Les élèves de 5^{èmes} et de 4^{èmes} devront rentrer seul(e)s dans l'établissement sans leurs parents.**

MARDI 3 SEPTEMBRE : Début des cours suivant l'emploi du temps

Photos des élèves : Lundi 2 septembre

Restauration possible dès le : Mardi 3 septembre

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au collège (salles de classe) :

- Lundi 23 Septembre : 6^{èmes}
- Mardi 24 Septembre : 5^{èmes}
- Lundi 30 Septembre : 4^{èmes}

ATTENTION :
L'accès se fait uniquement par l'entrée du collège,
au 122 avenue Pierre SEMARD.

Pas de stationnement possible dans l'enceinte de
l'établissement en raison de Vigipirate

SUR LE SITE DU LYCÉE (3^e à Terminale)

LUNDI 2 SEPTEMBRE :

- de 09h00 à 10h30 : **Rentrée des 3^{èmes}**
- de 10h45 à 12h15 : **Rentrée des Terminales**
- de 13h00 à 14h30 : **Rentrée des 2^{ndes}**
- de 14h45 à 16h00 : **Rentrée des 1^{ères}**

Photos des élèves : LUNDI 2 SEPTEMBRE
Restauration dès : MARDI 3 SEPTEMBRE

MARDI 3 SEPTEMBRE :

Début des cours suivant l'emploi du temps

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au lycée :

- Jeudi 19 septembre : 2^{ndes}
- Jeudi 12 septembre : 1^{ères} et Terminales
- Mardi 17 septembre : 3^{èmes}

ATTENTION :

Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

JOURNÉE D'INTÉGRATION DES SECONDES : Vendredi 27 septembre au lac de St Cassien (report possible au 11/ 10 en cas de pluie)

À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Lundi 2 SEPTEMBRE

- de 09h00 à 10h00 : **Rentrée BTS GPME 1**
- de 09h00 à 10h00 : **Rentrée BTS NRC 1**
- de 10h00 à 11h00 : **Rentrée BTS CI 1**
- de 11h00 à 12h00 : **Rentrée BTS CI 2**
- de 11h00 à 12h00 : **Rentrée Mastère MASC 2**
- de 13h00 à 14h00 : **Rentrée BTS GPME 2**
- de 13h00 à 14h00 : **Rentrée LICENCE CMVD**
- de 13h00 à 14h00 : **Rentrée Mastère MASC 1**

Mardi 10 SEPTEMBRE : à 17H30

- Réunion Parents BTS commerce international

Photos des étudiants : Le jour de la rentrée

SAMEDI 28 SEPTEMBRE : Rentrée Solennelle de l'Enseignement Supérieur (Accueil 10h30 à l'Auditorium Tombarel)

ANIMATION PASTORALE

MESSE DE RENTRÉE : Jeudi 26 septembre à 18h00 au Collège, suivie d'un apéritif.

Toutes les informations concernant l'aumônerie, le catéchisme, les sacrements, seront communiquées à la rentrée.

APEL

ASSEMBLEE GENERALE DE RENTRÉE : Samedi 21 septembre à 10h, suivie d'un repas convivial : informations et inscription à venir.

LOCATION CASIERS COLLÈGE – LYCÉE

(DANS LA LIMITE DES CASIERS DISPONIBLES)

Pour la rentrée 2024/2025, un porte-monnaie dédié à la location des casiers sera ouvert sur EcoleDirecte pour chaque élève inscrit au collège et au lycée à partir du 2 septembre 2024.

Si vous souhaitez louer un casier à votre enfant, il vous suffira de régler à la rentrée le montant inscrit dans son porte-monnaie « Casier », en vous connectant sur : >>> **ÉCOLE DIRECTE** > Espace Famille > Situation Financière > Onglet « Vos porte-monnaie ». Une liste d'attribution des casiers sera affichée après la rentrée dans les meilleurs délais. Attention : aucun casier ne pourra être utilisé avant le 16/09/2024.

REGIME POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

A NE RETOURNER QU'EN CAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT À 2023/2024

**SVP, veuillez obligatoirement nous communiquer le régime de votre enfant
au plus tard le lendemain de la rentrée scolaire (le plus tôt sera le mieux)**

- ➡ Soit à l'aide du coupon réponse, ci-joint, en le retournant à la comptabilité (adresse en bas de page)
- ➡ Soit par mail à l'adresse suivante : gestion.famille@institut-fenelon.org
ou sur École Directe uniquement à Mme MEISTRO / Facturation élèves.
- ➡ **Nous vous remercions de ne retourner qu'une seule fois votre coupon-réponse pour nous éviter une surcharge de traitement.**
- ➡ Toute modification de régime doit intervenir au plus tard par écrit à gestion.famille@institut-fenelon.org :
 - Pour le 1^{er} trimestre : avant le 16 septembre 2024
 - Pour le 2^{ème} trimestre : avant le 25 novembre 2024
 - Pour le 3^{ème} trimestre : avant le 04 mars 2025

COUPON RÉPONSE (UN COUPON PAR FAMILLE)

Nom et prénom du responsable payeur :

Veuillez cocher la case qui correspond au régime de chaque enfant

Nom et prénom de l'enfant	Classe	DEMI-PENSION (4 jours / sem) ⁽¹⁾ Lundi + mardi + jeudi + vendredi Jours non modifiables	DEMI-PENSION Le mercredi	EXTERNE ⁽²⁾
		Lunch 4 days a week Monday Tuesday Thursday Friday	LUNCH of wednesday	No Lunch

⁽¹⁾ l'inscription à la demi-pension 4 jours /semaine prévoit 4 repas obligatoires par semaine et ne permet pas d'adaptation selon l'emploi du temps de l'élève.

⁽²⁾ la qualité d'externe permet aux élèves de déjeuner au prix du repas occasionnel les jours qui leur conviennent.

Le / /2024.
Signature :

RÈGLEMENT D'ÉCONOMAT 2024-2025

L'inscription à l'Institut FENELON est annuelle. En inscrivant ou en réinscrivant leur(s) enfant(s) à l'Institut Fenelon, les parents s'engagent à respecter les règles générales de l'établissement et en particulier celles propres à l'économat qui sont précisées ci-après :

I - REGLES DE FONCTIONNEMENT

1 / CONTRIBUTION FAMILIALE ET DEMI-PENSION

La contribution familiale et la demi-pension forfaitaire sont facturées trimestriellement. Tout trimestre de scolarité commencé est dû dans sa totalité quelle que soit la date d'inscription ou de départ de l'élève.

Pour mémoire, la contribution des familles, conformément aux statuts de l'Enseignement Catholique privé sous contrat, n'est pas le paiement d'un service; même lié à la fréquentation des locaux, mais une contribution aux dépenses de l'établissement pour ce qui concerne l'immobilier et son caractère propre. Les contributions peuvent être appelées de façon trimestrielle ou mensuelle mais elles sont valables pour l'année scolaire entière.

Le prix de la demi-pension est calculé, au plus juste, en fonction du nombre total de repas prévus pour l'année. Il est donc souhaitable, en cas d'hésitation, de choisir le régime d'externat.

Les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire (Projet d'Accueil Individualisé) nécessitant la confection d'un repas spécifique par la famille, devront déposer leur « glacière » dès leur arrivée dans l'établissement auprès du chef de cuisine.

Seuls les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire établi selon un protocole strict (Avis médical + Avis de la société de restauration + Avis du médecin scolaire + Validation par l'établissement) entrent dans ce cas de figure.

Les élèves déjeunent tous à l'aide de leur carte/badge scolaire.

Deux formules de demi-pension forfaitaire sont proposées aux familles :

- Sur 4 jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi
- Sur 5 jours : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi (sauf école)

Pour les élèves de 1^{ère} et de terminale, qui ont à la fois accès au self et au snack, les repas et consommations pris sont décomptés de leur porte-monnaie restauration. Il n'y a pas de facturation trimestrielle forfaitaire.

Pour les élèves de seconde, les repas pris sont également à régler dans leur porte-monnaie restauration. Il n'y a pas de facturation trimestrielle forfaitaire.

Toute modification de régime doit intervenir au plus tard :

- pour le 1^{er} trimestre : avant le 16 septembre 2024
- pour le 2^{ème} trimestre : avant le 25 novembre 2024
- pour le 3^{ème} trimestre : avant le 4 mars 2025

et être signifiée à la comptabilité par courrier postal (voir adresse en bas de 2^{ème} page), mail à gestion.famille@institut-fenelon.org ou sur Ecole Directe à Mme MEISTRO / Facturation élèves.

2 / REPAS OCCASIONNELS

Les élèves externes peuvent être admis à prendre un repas au self. Le prix de ce repas occasionnel est fixé annuellement. Les élèves externes qui prendront occasionnellement des repas devront avoir au préalable crédité leur porte-monnaie restauration sur Ecole Directe pour déjeuner.

II - TARIFS ANNUELS FORFAITAIRES 2024/2025

1 / CONTRIBUTIONS FAMILIALES – DEMI-PENSION – DIVERS

Les factures pour l'école, le collège et le lycée (BTS inclus) sont établies par trimestre. L'année de facturation est divisée en 3 trimestres comptables.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE & SECONDAIRE – ECOLE COLLEGE LYCEE							
	ECOLE	ECOLE - Section internationale britannique		COLLEGE	COLLEGE - Section internationale britannique	LYCEE	LYCEE - Section internationale britannique
		Maternelle	Elémentaire				
SCOLARITE	1374 €	1998 €	2622 €	1773 €	2460 €	1893 €	2460 €
DEMI-PENSION 4 jours/sem.	1041 €			1140 € / hors classes de 3 ^{ème}		1143 € / classes de 3 ^{ème} incluses	
DEMI-PENSION 5 jours/sem.	-----			1350 € / hors classes de 3 ^{ème}		1383 € / classes de 3 ^{ème} incluses	
Repas occasionnel	7,70 €			8,40 €		8,80 € / classes de 3 ^{ème} incluses	
PAI alimentaire	30 € par trimestre pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire / Participation forfaitaire correspondant au service et à la surveillance cantine / TRES IMPORTANT : Dossier dûment complété à retourner IMPERATIVEMENT AVANT la rentrée scolaire						
ETUDE/GARDERIE 16h30 à 17h30	420 €			-----		-----	
GARDERIE 17h30 à 18h30	310 €			-----		-----	
DROIT D'INSCRIPTION	250 € pour le 1 ^{er} enfant inscrit + 50 € pour le 2 ^{ème} enfant + 50 € pour le 3 ^{ème} enfant (gratuité de l'inscription au-delà du 3 ^{ème} enfant inscrit) - Droit non remboursable en cas de désistement, départ, exclusion.						
DROIT DE REINSCRIPTION	200 € / par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion						
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ISM FENELON							
FORMATION INITIALE				FORMATIONS EN ALTERNANCE			
BTS Commerce International : 2286 € BA HONS COVENTRY Global Business : 5800 € + 990 € pour un double diplôme (titre RNCP « Responsable du pilotage commercial » DROIT D'INSCRIPTION : 250 € DROIT DE REINSCRIPTION : 200 €				BTS Gestion de la PME / BTS NDRC Négociation et digitalisation de la relation client LICENCE Commerce Vente et Marketing Digital / BA HONS Global Business MASTERE Management des Achats et Supply Chain Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise			

Dès le 3^{ème} enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur la contribution familiale du plus jeune des enfants inscrits. Même avantage consenti lors de l'inscription d'un 4^{ème}, 5^{ème} enfant, etc... La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de maternelle et du primaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension facturés au 3^{ème} trimestre.

2 / DROIT D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION – TARIFS

Ce droit est à régler au moment de la signature des documents d'inscription ou de réinscription. Son montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC Fénelon. Il n'est pas déductible de la facture et n'est pas remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion. Il est destiné à soutenir l'effort de construction et d'équipement de l'Institut.

DROIT D'INSCRIPTION : 250 € pour le 1^{er} enfant
+ 50 € pour le 2^{ème} enfant
+ 50 € pour le 3^{ème} enfant/
Gratuité de l'inscription pour le 4^{ème} enfant et les suivants

DROIT DE REINSCRIPTION : 200 € / par famille

3 / COTISATION APEL – ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Les parents peuvent adhérer à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.). La cotisation à cette association d'un montant de 24 € est facultative, annuelle et familiale. Cette cotisation figure sur la facture du 1^{er} trimestre. L'Association des Parents d'Elèves de Fénelon, particulièrement dynamique, représente les parents d'élèves auprès de la Direction de l'Institut Fénelon mais aussi auprès des pouvoirs publics. Elle a en charge les activités extra scolaires (ateliers, fêtes...). Par les cotisations et les produits de ses activités, elle contribue au développement de l'Institut Fénelon et attribue des aides exceptionnelles aux familles rencontrant des difficultés financières.

4 / ETUDE & GARDERIES FORFAITAIRES DU SOIR (maternelle et primaire)

- de 16h30 à 17h30 = 420 €
- de 16h30 à 18h30 = 730 €

L'inscription à l'étude et à la garderie est périodique et ne donne pas lieu à prorata en fonction de la présence.
► Il y a 3 périodes dans l'année : SEPT + OCT + NOV + DÉC / JANV + FÉVR + MARS / AVRIL + MAI + JUIN

5 / LOCATION DE CASIERS

- Casier loué à l'année aux élèves de la 6^{ème} à la terminale : 30 € / règlement à effectuer sur Ecole Directe dans le porte-monnaie « Casier » de votre enfant.

III - DISPOSITIONS DIVERSES

1 / MODE DE REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS TRIMESTRIELLES

Les contributions sont payables à réception du relevé (*facture*) déposé en début de chaque trimestre dans votre Espace Famille sur Ecole Directe. Toutefois, le paiement mensuel est possible.

► **5 modes de règlement possibles :** en ligne sur Ecole Directe, par chèques, espèces à la comptabilité*, carte bancaire à l'accueil général* de l'Institut ou virement bancaire. Les paiements en espèces doivent impérativement être effectués par un adulte à la comptabilité*. **Nous déclinons toute responsabilité en cas d'espèces confiées à un enfant. Un reçu est systématiquement remis à la famille à l'issue d'un règlement en espèces à la comptabilité.**

Nous vous remercions de privilégier le paiement en ligne sur notre site Ecole Directe. **Les paiements faits en ligne sur Ecole Directe sont visibles dans les espaces familles des parents dès que l'établissement a pu les intégrer informatiquement. C'est pourquoi, les règlements ne sont pas visibles dans les espaces familles dès qu'ils sont effectués.**

* L'accueil général et la comptabilité se situent au 38 Avenue Pierre Sémar.

2 / RETARD DANS LE REGLEMENT DES RELEVES

30 jours après l'envoi des relevés trimestriels (*factures*), un premier rappel sera envoyé aux familles.

Si le solde dû n'est pas réglé avant la fin du trimestre en cours, l'exclusion de la demi-pension sera prononcée.

► **Aucune réinscription ne sera acceptée si la situation comptable n'est pas à jour au 30 juin.**

En cas de contentieux, les frais de recouvrement sont imputés aux familles. Le montant dû sera majoré forfaitairement de 15% à titre d'indemnité de non-paiement sans mise en demeure préalable.

Les retards dans les paiements sont bien souvent dus à de la négligence. Votre rapidité à régler votre facture soulagera notre trésorerie bien mise à mal par le retard des pouvoirs publics à verser leurs subventions. Nous vous remercions de votre compréhension.

3 / LA CASSE

Une certaine casse, inhérente à tout usage normal et au vieillissement naturel des objets est admissible.

Cependant, par souci d'éducation autant que pour l'intérêt général de l'établissement, il ne saurait être toléré les détériorations sciemment entreprises. L'économe se réserve donc le droit d'imputer le prix de l'objet détérioré aux parents de l'élève pris en faute.

En cas de détérioration entraînant un travail de nettoyage anormalement long et pénible (*graffitis sur les bureaux, sur les murs...*) il pourra être demandé aux enfants de venir participer un mercredi après-midi au nettoyage nécessité par ces agissements.

4 / LES MANUELS SCOLAIRES, LES LIVRES DU CDI ET DE LA BCD PRETES AUX ELEVES

Tous les livres prêtés par l'établissement ne doivent être ni détériorés, ni perdus, si tel était le cas leur montant serait facturé aux familles. Nous vous recommandons de veiller à ce que ces outils pédagogiques à la charge de nos établissements soient utilisés avec soin.

► **MANUELS SCOLAIRES / IMPORTANT :** un chèque de caution de 100 € est réclamé par enfant de la 6^{ème} à la 3^{ème} à la rentrée des classes en échange des manuels scolaires prêtés. Ce chèque sera restitué à la famille en fin d'année scolaire après contrôle des livres rendus. Les livres devront être rendus en bon état.

Tout livre anormalement abîmé ou manquant sera remplacé par la famille ou réglé avant la date fixée sur la circulaire relative à la restitution des manuels remise aux élèves en fin d'année scolaire. A défaut de remplacement ou de règlement, le chèque de caution sera encaissé.

5 / LE VOL

L'établissement décline toute responsabilité pour les vols, les élèves doivent prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour les éviter. Il est demandé aux familles d'éviter de confier aux enfants des espèces, bijoux, valeurs ou appareils onéreux.

Des casiers, dont l'établissement reste le propriétaire, sont à la location au collège et au lycée. L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols survenant dans les casiers.

IV - EN CONCLUSION

Toutes ces mesures, en particulier les mesures financières, peuvent paraître particulièrement draconiennes. Notre souci est de gérer cet établissement pour le bien de chacun et de tous les enfants. **Cependant, ce serait trahir notre véritable mission dans l'école catholique que de négliger les difficultés matérielles auxquelles les familles peuvent être confrontées. Nous demandons aux parents qui se trouveraient dans cette situation d'avoir la simplicité de prendre contact avec nous.**

Institut Fénelon

CS65278

06131 GRASSE CEDEX

ACCUEIL GENERAL : 04 93 40 60 59

www.institut-fenelon.org



UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Le droit à l'image ne concerne pas la photo individuelle de début d'année indispensable pour le fichier élève

A RENDRE IMPERATIVEMENT LE JOUR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE

- ECOLE : À L'ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE
- COLLEGE-LYCEE : AU SURVEILLANT RÉFÉRENT
- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : AU SECRÉTARIAT

Je soussigné(e) (père, mère, représentant légal)

Domicilié(e)

Tél :

- ☐ Autorise l'établissement
- ☐ N'autorise pas l'établissement

**À DIFFUSER SUR LE SITE INTERNET ET/OU LES RESEAUX SOCIAUX DE L'ETABLISSEMENT
TOUT OU PARTIE DES PRISES DE VUE, DES ENREGISTREMENTS VIDEO ET SONORES REALISES DANS
LE CADRE D'ACTIVITES SCOLAIRES OU EXTRA-SCOLAIRES.**

Nom et prénom de mon enfant :

Né(e) le

Classe

Dans le cadre des activités organisées par l'établissement.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Aux parents d'élèves de secondes

Grasse, le 08 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Établissement Catholique
d'enseignement associé
à l'État par contrat

CS65278
06131 GRASSE CEDEX
www.institut-fenelon.org

Accueil téléphonique

de 7h30 à 18h30
Le mercredi jusqu'à 17h30
04 93 40 60 59

Secrétariat

Ginette VETTORETTI
secretariat.lycee@institut-fenelon.org

Conseiller Principal d'Éducation
Christophe ARCHER

Adjointe de Direction 3^{ème}/2^{nde}
Alexia MUET

**Adjointe de Direction
Section Internationale**
Maud SAVARY

Directrice des Études
Alexandra PLAUT

Chef d'Établissement Coordinateur
Lionel LEANDRI-VENDEUVRE

Afin d'impulser une dynamique positive en cette entrée au lycée pour nos élèves de secondes, l'équipe des enseignants de Fénélon organise l'« **Ent'RAID des secondes** » pour un **moment éducatif, pluridisciplinaire, sportif et convivial** dédié à tous nos jeunes de ce niveau de classe. Il se déroulera aux abords de la MAISON du LAC Saint Cassien toute la journée du **vendredi 27 septembre 2024**.

En cas de météo défavorable ce jour-là, la journée de cours se déroulerait normalement et cet événement serait reporté le lendemain, soit le **vendredi 11 octobre**.

L'objectif est de leur permettre de vivre une expérience sportive/éducative originale favorisant l'intégration de toutes et tous, tout en les sensibilisant aux différentes dimensions de la SOLIDARITE portées par notre projet éducatif à Fénélon : solidarités HUMAINES et ENVIRONNEMENTALES, ENGAGEMENT/orientation des élèves dans leur parcours lycéen, ENTRAIDE sportive. Les équipes d'élèves seront constituées pour favoriser la rencontre, chaque membre de l'équipe est important, sa bonne humeur est indispensable et sa présence obligatoire (les inaptes auront des adaptations pour participer aux ateliers sportifs).

Ainsi, au cours de la journée, les élèves participeront à **3 grands ateliers de 2 heures** chacun :

1. sports nautiques solidaires sur le lac, RELAIS en kayak ou en Standup paddle.
2. un « village » sensibilisation avec des stands animés par les professeurs de Fénélon, des intervenants extérieurs (l'éco-garde du lac, une guide naturaliste, un agent du patrimoine, un stand « parfums », les ambassadeurs du tri, des animateurs du conservatoire d'espaces naturels et de la communauté de commune du pays de Fayence, un atelier de sensibilisation aux gestes qui sauvent) et même des élèves de 1^{ère}/terminale/anciens qui témoigneront de leur implication solidaire au lycée.
3. sports terrestres solidaires aux abords de la maison du lac : un « laser run » par équipe (biathlon à pied avec carabine laser, temps individuel additionnés pour obtenir un « score équipe ») et une course d'orientation ANGLOPHONE/pluridisciplinaire avec défis collectifs (devinettes en anglais, poèmes célèbres à retenir, connaissances en SVT, défis fitness).



Le transport de Grasse jusqu'à la maison du lac sera assuré en autocar, le départ est prévu à 7h45 (**RDV à 7h30 précises pour l'appel dans l'espace/parking face à l'entrée du parking RELAIS du pôle intermodal à 150m en contre-bas de la gare SNCF au niveau du rond-point de la route de la Marigarde**) et l'heure d'arrivée au retour vers **17h15** au parking de la gare SNCF. Pour les familles habitant à proximité du lac, il est possible d'amener directement votre enfant à la MAISON du LAC (D37, 83440 TANNERON) à 8h30 pour le récupérer à 16h30 : merci de bien cocher la case sur l'autorisation de sortie ci-dessous.

Chaque élève devra venir en tenue de sport et avoir dans un sac à dos une autre tenue de sport de rechange, une petite serviette, de la crème solaire, une casquette, une **grande bouteille d'eau**, quelques aliments pour l'effort. A ce propos, un petit-déjeuner conséquent est indispensable pour bien assurer la longue matinée prévue !

Les téléphones PORTABLES seront récupérés sur place : ils seront momentanément remis aux élèves le temps des ateliers de sensibilisation pour une utilisation pédagogique (application SVT et photos des stands) et rendus dès la fin de ce temps.

Les élèves externes devront apporter leur pique-nique. Les repas des demi-pensionnaires seront préparés par l'établissement : merci de signaler s'il y a un régime particulier à M.ARCHER par *Ecoledirecte*.

Le forfait unique de cette sortie est de **30 €** par élève. Le paiement est à effectuer en ligne sur Ecole Directe dans le porte-monnaie « Ent'RAID 2024 » avant le vendredi 20 septembre, délai de rigueur. Ce financement ne doit pas être un obstacle pour participer, si besoin prenez contact très simplement avec la comptabilité de l'institut par mail : gestion.famille@institut-fenelon.org

Nous vous remercions de retourner l'autorisation ci-dessous bien complétée **au surveillant référent de niveau des classes de secondes le JOUR DE LA PRE-RENTREE en même temps que les autres documents de rentrée.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'équipe organisatrice

Établissement Catholique
d'enseignement associé
à l'État par contrat

CS65278
06131 GRASSE CEDEX
www.institut-fenelon.org

Accueil téléphonique

de 7h30 à 18h30
Le mercredi jusqu'à 17h30
04 93 40 60 59

Secrétariat

Ginette VETTORETTI
secretariat.lycee@institut-fenelon.org

Conseiller Principal d'Éducation
Christophe ARCHER

Adjointe de Direction 3^{ème}/2^{nde}
Alexia MUET

**Adjointe de Direction
Section Internationale**
Maud SAVARY

Directrice des Études
Alexandra PLAUT

Chef d'Établissement Coordinateur
Lionel LEANDRI-VENDEUVRE

AUTORISATION DE SORTIE

A rendre avec les documents de rentrée au référent de niveau

Établissement Catholique
d'enseignement associé
à l'État par contrat

CS65278

06131 GRASSE CEDEX
www.institut-fenelon.org

Accueil téléphonique

de 7h30 à 18h30
Le mercredi jusqu'à 17h30
04 93 40 60 59

Secrétariat

Ginette VETTORETTI
secretariat.lycee@institut-fenelon.org

Conseiller Principal d'Éducation

Christophe ARCHER

Adjointe de Direction 3^{ème}/2^{nde}

Alexia MUET

Adjointe de Direction

Section Internationale

Maud SAVARY

Directrice des Études

Alexandra PLAUT

Chef d'Établissement Coordinateur

Lionel LEANDRI-VENDEUVRE

Je soussigné, Madame, Monsieur

Père, Mère, tuteur (*rayez les mentions inutiles*) autorise
mon enfant

en classe de à participer à l'Ent'RAID des secondes du
vendredi

27 septembre 2024 ou, en cas de report, le **vendredi 11 octobre**.

Mon enfant dispose de qualités aquatiques suffisantes pour participer à l'épreuve
nautique avec gilet de sauvetage (nager au moins 25 m et savoir s'immerger)

OUI ☐

NON ☐

Si votre enfant se rendra à la Maison du Lac DIRECTEMENT pour 8h30 (pas
d'aller-retour en bus) merci de cocher la ☐ se ci-contre

Date :

Signature :

A Fénelon, 7 enseignants d'EPS de l'établissement assurent l'encadrement des élèves à l'Association Sportive. Lorsqu'il s'inscrit, votre enfant **s'engage** à participer avec rigueur et bonne humeur aux entraînements ainsi qu'à porter avec bon esprit les couleurs de Fénelon lors des compétitions !
 Le matériel demandé, spécifique à chaque sport, doit, bien sûr, être apporté.

ACTIVITES SPORTIVES pour les LYCEENS 24/25

NATATION	MERCREDI de 13h30 à 14h30 RDV à 13h30 à la piscine Harjès <i>Pas de compétition</i> <i>Mme Lesage</i>	→ Matériel demandé : bonnet en silicone, lunettes, petites palmes de natation, maillot de bain de natation sportive.
RUGBY	MERCREDI de 13h30 à 15h30 RDV directement au stade Perdigon <i>M. Giachino</i>	⇒ Matériel demandé : un protège-dents, crampons moulés, casque conseillé. Tenue prêtée pour les matchs.
VOLLEY BALL	MERCREDI de 13h00 à 15h00 Au collège Fénelon <i>Mme Mestre</i>	⇒ Matériel demandé : une paire de vraies baskets de sport (comme en EPS), un short et bouteille d'eau. Maillot prêté pour les matchs.
ESCALADE Au gymnase du collège	Mardi de 17h15 à 18h30 Ouvert à tous <i>Mme Giachino</i>	→ Matériel demandé : une tenue d'EPS, si cheveux longs bien les attacher. Si vous le souhaitez, vous pouvez acheter des chaussons d'escalade ou accepter que l'établissement vous loue des chaussons pour la somme de 3€ pour toute la durée de l'année (ils seront bien sûr conservés dans le gymnase car utilisés par d'autres élèves)
Rencontres MULTISPORTS FOOT / Volley / Basket / <i>Circuit training</i> Dans la cour du lycée	Lundi de 16h50 à 18h Ouvert à tous <i>M. Giachino</i>	→ Matériel demandé : une paire de vraies baskets de sport (comme en EPS), un short et bouteille d'eau.
BADMINTON Au gymnase du collège	MARDI de 17h à 18h <i>Avec M. Ragondet</i> JEUDI de 15h55 à 17h <i>Avec M. Ragondet</i>	→ Matériel demandé : des chaussures « NO MARK » pour ne pas laisser de traces au sol.
RAIDS	Participation à 3 « raids-aventure » pour les volontaires : le RAID VERT fin septembre 2024, au lac saint Cassien (VTT, course d'orientation, kayak), le RAID BLANC en mars à La Moulière et le RAID BLEU début juin avec des épreuves en mer (kayak, natation et stand-up paddle).	

TOUTES LES ACTIVITES SPORTIVES DE L'AS DEBUTERONT LA SEMAINE DU 23 SEPTEMBRE
 sauf le raid VERT => mercredi 25 septembre

Inscription
 à seulement
 20€ avec



1. Ouvrez l'application e-PASS JEUNES
2. Activez votre carte
3. Scannez ce QR code pour créditer les 20€ dédiés à l'achat d'une licence sportive sur le compte de l'AS Fénelon

<https://e-passjeunes.maregionsud.fr/>

INSCRIPTION COMPLÈTE à rendre à votre professeur d'EPS à la rentrée

NOM

Tél du lycéen(ne) :

Prénom

Email :

Classe Sexe : ☐ F ☐ G

Né(e) le

1. L'AUTORISATION PARENTALE dûment complétée et les souhaits d'inscription ci-dessous (ne rendre que cette 2^{ème} feuille).
2. UN **CHEQUE DE 50€** (ordre => AS Fénelon) ou UN **CHEQUE de 30€ + ta carte E-PASS ACTIVEE** pour **l'année scolaire 2024-25 (soit tu l'amènes à ton prof d'EPS qui la scanne soit tu fais la procédure QR CODE ci-dessus).**
3. Pour le **rugby** uniquement, UN **CERTIFICAT MEDICAL** est obligatoire (il sera valable 3 ans).

Je soussigné(e)souhaite inscrire mon enfant à :

☐ ACTIVITE N°1

☐ ACTIVITE N°2

☐ ACTIVITE N°3

Bien noter le créneau choisi pour le Badminton. Pour les différentes activités, vous aurez les informations via ECOLE DIRECTE.

Fait àle.....Signature :

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- ☐ Être assidu aux entraînements et impliqué dans les événements spécifiques de mon Activité Sportive,
- ☐ Respecter mes engagements de participation à un spectacle ou à une compétition,
- ☐ Jouer loyalement, sans violence et rester maître de moi, respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play
- ☐ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions, les installations et les transports
- ☐ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives.

Signature de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE pour l'année scolaire 2024-2025

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) :

AUTORISE MON ENFANT :

- À participer à une ou plusieurs activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS
- À utiliser les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook.⁽¹⁾ L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

☐ CERTIFICAT MEDICAL : J'ai bien noté que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence.

☐ Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » SAUF POUR LES ACTIVITES SUIVANTES (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie**

☐ DISPOSITIONS MEDICALES : J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. ⁽¹⁾

☐ OPUSS : J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à renseigner les informations personnelles : Nom, Prénom, Sexe, Mail, Tél, Handicap...

☐ ASSURANCE : J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Des garanties complémentaires IA Sport + peuvent être proposées (se renseigner)

(1) rayer en cas de refus d'autorisation

Signature du responsable :



Le lycée propose aux élèves de la 3^e à la terminale, ainsi qu'aux personnels, de bénéficier de l'offre «Cultur'F», qui vise à rassembler tous les projets artistiques et rendez-vous culturels de l'Institut Fénelon dans un même programme. L'objectif est de proposer une vie culturelle au sein du lycée et de permettre aux élèves d'être eux-mêmes acteurs et porteurs de projets. Il s'agit également de découvrir les lieux et acteurs qui font la richesse du patrimoine local et de favoriser la rencontre avec des professionnels.

La carte Cultur'F donne également accès gratuitement à des activités extra-scolaires. «Cultur'F» est une expérience imaginée pour stimuler la curiosité, l'ouverture d'esprit, la rencontre et la créativité. C'est également une opportunité de développer et valoriser des compétences critiques, analytiques et l'esprit d'initiative pour gagner en autonomie et compétences.

Le formulaire ci-contre vous permet de vous préinscrire aux ateliers ou sorties qui vous intéressent, que vous soyez intéressé pour simplement participer ou prendre des responsabilités.

Vous recevrez ensuite le programme, les dates et les précisions de chaque proposition. Les inscriptions définitives auront lieu après la rentrée avec les référents concernés.

Le nombre des participants étant limité selon les ateliers, merci de nous renvoyer ce formulaire avant le 19 août 2024.

*« La culture, c'est la possibilité d'être plus grand que nous sommes. »
Erik Orsenna*

Cultur'F
au Lycée
ou hors les murs

C'est...

- Du jeu
- Du théâtre
- De la danse
- Du dessin
- De l'histoire
- De l'astronomie
- De la littérature
-
- Des rencontres
- Des conférences
- Des ateliers
- Des débats
- De l'actualité
- De la musique
- Du cinéma

Et tellement plus !!!

DEVENIR ACTEUR DE L'AVENTURE CULTUR'F

Les animateurs se chargent de l'organisation de leur atelier ou sortie, accompagnés par des professeurs. Ils gagnent en autonomie et en compétences dans le domaine de la communication, l'organisation et la gestion.

Les élèves gestionnaires s'occupent, en lien avec la direction, du suivi des inscriptions en ligne et de la trésorerie.

Préinscriptions



<https://forms.office.com/e/Pa6YT0BVM4?origin=lprLink>



Lectures d'été

Entrée en classe de 2^{nde}

Le plus profitable durant l'été qui précède l'entrée en classe de Seconde est de lire quelques œuvres majeures de la littérature française. Il ne saurait être question de lire la totalité des œuvres recommandées ci-dessous avant le mois de septembre.

Cependant, dans la liste proposée vous choisirez au moins deux à trois titres issus de genres littéraires différents (récit, théâtre, poésie et littérature d'idées), que vous n'avez jamais lues. Bien sûr, si vous êtes un bon lecteur, n'hésitez pas à lire des œuvres supplémentaires pour enrichir votre culture personnelle qui devient un atout très important au lycée. Bonne lecture.

○ Récit :

G de Maupassant : *Bel-Ami*, *Pierre et Jean*
V. Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*
Zola, *L'Assommoir*, *Germinal*
O. Wilde, *Le Portrait de Dorian Gray*
A. Camus, *L'Étranger*
A. France, *Les Dieux ont soif*
A Hampâte Bâ, *Amkoullel*, *L'enfant Peul*
Giono, *Le Hussard sur le toit*
L. Gaude, *Eldorado*, *Le Soleil des Scorta*
D. Foenkinos, *Charlotte*
S. Tesson, *Dans les forêts de Sibérie*, *Une vie à coucher dehors*
L. Colombani, *La Tresse*

○ Théâtre :

Jean Racine, *Phèdre*, *Andromaque*, *Britannicus*
Molière, *Dom Juan*
E. Rostand, *Cyrano de Bergerac*
A. Michalik, *Edmond*
A. Nothomb, *Les combustibles*

○ Poésie :

J. De La Fontaine, Livre VII, Fables
V. Hugo, « Pauca meae », Livre IV, Les Contemplations
A. Rimbaud, Illuminations

○ Littérature d'idées :

C. Perrault : *Contes*
Voltaire, *Jeannot et Colin*
M. Serres, *Petite Poucette*
A. Spiegelman, *Maus*
G. Orwell, *1984*